

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	103 (1958)
Heft:	6
Artikel:	La défense nationale à l'heure atomique : rapport d'une commission d'étude de la Société des officiers de Bâle-Ville
Autor:	Wanner / Boerlin
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-342880

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Défense nationale à l'heure atomique

*Rapport d'une commission d'étude
de la Société des officiers de Bâle-Ville*

AVANT-PROPOS

« La critique est salutaire au maintien de notre volonté de défense nationale. »
(Colonel commandant de corps Ulrich Wille)

La commission nommée par le Comité central de la Société suisse des officiers pour l'étude de la réorganisation de l'armée s'est prononcée dans sa majorité pour une « défense mobile », cependant qu'une minorité inclinait à une « *défense active sur zone* ». Le rapport concernant l'étude précitée, paru en mai 1957, est assez objectif pour ne pas cacher l'existence de ces deux conceptions, mais il n'entre pas dans le détail des arguments avancés par les partisans de la seconde.

Les pages qui suivent ont pour objet de combler cette lacune et de militer en faveur de la « *défense active sur zone* ».

Ce rapport revient sur les études d'une commission de travail, ouverte depuis 1955 à tous les membres de la Société des officiers de Bâle-Ville qui s'est prononcée à une majorité significative pour la « *défense active sur zone* ». Demain, il sera peut-être vital de choisir entre ces deux conceptions. Par cette publication, notre Comité désire uniquement apporter sa contribution à cette importante discussion.

Bâle, 1^{er} décembre 1957.

Pour le Comité de la Société des officiers de Bâle-Ville

Le Président :

Major Boerlin

Le greffier :

Lieutenant-colonel E.M.G. Wanner

I. LES PRINCIPES DE NOTRE DÉFENSE NATIONALE

1. *La Suisse, pays neutre, entre deux blocs*

L'aviation, les fusées et l'application de l'énergie atomique ont fait vaciller les concepts traditionnels de distance, d'espace et de temps. Le monde s'est scindé en deux blocs, la centralisation dominant à l'Est, la fédération à l'Ouest. Ces deux antagonistes combattent déjà sur le plan idéologique et se sont engagés dans une véritable course au progrès technique et à la productivité. Ils augmentent sans cesse la puissance de leurs armées et, dans leur lutte pour l'hégémonie mondiale, étendent leur emprise aux pays sous-développés.

Entre ces deux blocs, la petite Suisse, fermement décidée à suivre sa propre voie, à ne pas participer à cette lutte et à rester neutre en cas de conflit.

Le seul but de notre défense nationale est de protéger notre indépendance territoriale et politique. Il en résulte nécessairement que toutes les mesures que nous prenons sont de nature défensive.

2. *La volonté de rester libres*

La défense nationale repose essentiellement sur notre inébranlable volonté de rester libres. Elle seule peut nous immuniser contre les perfides dangers de la lutte idéologique dans le cadre de la guerre froide. Elle seule peut rendre vain le travail de sape d'une cinquième colonne. Elle seule peut, devant la menace atomique, nous empêcher de sombrer dans le défaitisme et enrayer toute panique. La volonté de rester libres entraîne celle de consacrer à l'armée les crédits nécessaires à son entretien.

3. *La nécessité d'une défense nationale totale*

L'armée et le peuple doivent être décidés à opposer à toute agression une résistance acharnée. Tout envahisseur doit savoir qu'il est absolument inutile d'espérer obtenir rapide-

ment la décision, que l'armée se battra jusqu'au dernier homme et que, même s'il arrive à épuiser nos ressources militaires, il se heurtera encore à la volonté d'un peuple qu'il ne pourra vaincre.

Notre défense nationale ne peut se contenter d'une armée puissante, elle exige encore que des mesures soient prises pour la protection des civils et la préparation de notre résistance économique. La coordination de tous les efforts entrepris en vue de la défense totale est une nécessité absolue.

II. ENVISAGEONS L'ATTAQUE DE LA SUISSE

1. *Le but d'une attaque contre la Suisse*

Jusqu'à présent, l'invasion de la Suisse par les armées d'une puissance étrangère fut considérée comme possible dans deux hypothèses principales : d'une part l'utilisation de notre plateau comme passage, d'autre part la conquête de notre pays pour en anéantir l'existence politique.

L'attaque de la Suisse dans l'intention d'exploiter le plateau comme axe de pénétration est devenue improbable. Un seul coup d'œil sur la carte du monde nous rend le sens des proportions. Contrairement à ce qui fut le cas dans les guerres précédentes, entre Etats européens, on imagine difficilement que, dans une bataille pour l'hégémonie mondiale, le couloir du plateau suisse soit pris en considération comme axe stratégique de grande valeur. Sans compter que l'engagement des armes atomiques, des fusées, des troupes aéroportées et de l'aviation à long rayon d'action a beaucoup diminué l'importance de l'encerclement stratégique par voie de terre.

En revanche, le danger d'une agression dirigée contre la Suisse pour en abolir les institutions politiques s'est aggravé.

Ce n'est pas qu'un des blocs ait des raisons particulières de nous en vouloir ; notre faiblesse nous protège ; mais, engagés dans une guerre pour la domination du monde, les antagonistes pourraient fort bien penser que la Suisse, aussi petite et insignifiante soit-elle, n'a pas droit à une existence autonome.

2. Les moyens mis en œuvre et le moment choisi

Aucun des deux blocs ne peut considérer la Suisse, petite et neutre, comme un obstacle sur la route de l'hégémonie mondiale. C'est pourquoi nous avons moins à craindre l'anéantissement par l'engagement massif de moyens atomiques et thermo-nucléaires qu'une invasion de notre territoire relativement épargné.

Considérée sous cet angle, une attaque de la Suisse, limitée aux armes conventionnelles et aux projectiles atomiques tactiques pourrait être vraisemblable.

Aucune des grandes puissances qui aspirent à la suprématie du monde n'a besoin d'attaquer la Suisse. Elles peuvent donc décider du moment et ont le choix entre « liquider le cas Suisse incidemment » ou attendre que l'adversaire principal soit battu. Dans chaque cas, l'adversaire peut avoir recours à tous les moyens qu'il juge nécessaires à une solution rapide de notre problème.

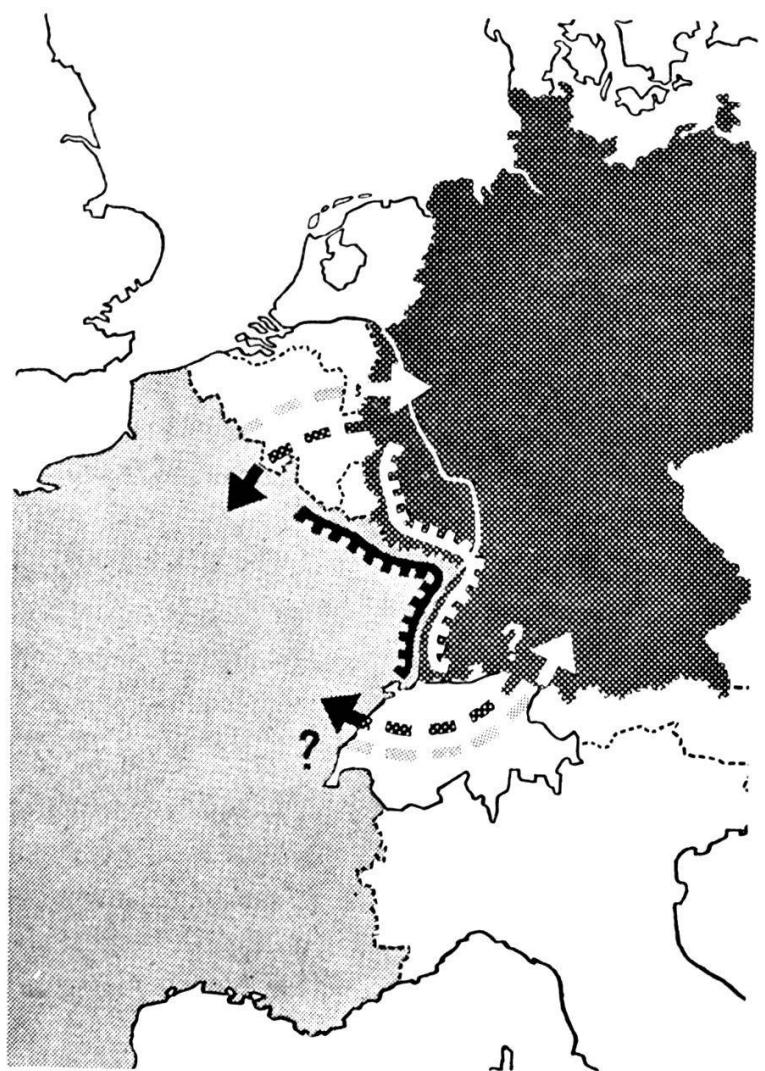
3. Conséquences pour notre défense nationale

Nous renforcerons dans une très large mesure nos possibilités défensives en reconnaissant en toute objectivité la supériorité de nos éventuels agresseurs et en adaptant nos procédés de combat à cette situation. Notre ennemi cherchera à obtenir une prompte décision par sa mobilité. Notre défense nationale doit tendre à rendre impossible ce succès rapide et à gêner au maximum la mobilité de l'adversaire. Si nous arrivons à persuader l'envahisseur éventuel que l'attaque de notre

territoire exige des moyens et des délais disproportionnés, il renoncera pour autant que ce soit possible à cette opération, ou du moins sera porté à la remettre à plus tard.

Autrefois :

Guerres européennes de caractère national : la Suisse présente un intérêt certain pour un mouvement d'encerclement.



Aujourd'hui

Guerre mondiale : la Suisse ne présente pas d'intérêt pour un mouvement d'encerclement.



III. LES DIFFÉRENTES DOCTRINES
POUR L'ENGAGEMENT DE NOTRE ARMÉE

1. *Conduite du combat et liberté de décision du général*

Dans les discussions sur la réorganisation de l'armée, l'opinion selon laquelle l'engagement de l'armée dépend, dans certains cas, de la seule décision du général fut quelquefois soutenue. On ne saurait admettre cette conception trop absolue.

Naturellement il va de soi que la conduite de l'armée est l'affaire du général ; cependant ce dernier doit, dans son appréciation de la situation, tenir compte des moyens qui sont mis à sa disposition. Sa décision est donc conditionnée, en quelque sorte, par l'état et l'organisation de l'armée, au moment où cet instrument lui est confié.

L'amélioration de l'armement, de l'équipement, de l'instruction et de l'organisation de l'armée est aujourd'hui en discussion. Et, pour renforcer notre préparation militaire, ce

qui est aujourd’hui indispensable, nous devons suivre la doctrine qui donne les meilleurs résultats.

Il ne nous est guère possible de créer et d’entretenir une armée apte à être engagée avec succès selon toutes les doctrines qui s’offrent à nous ; cela dépasse nettement nos possibilités limitées tant par notre système de milices que par des considérations financières. L’OTAN elle-même n’a jamais eu assez d’effectifs pour envisager toutes les conceptions et s’en tient à ce que l’on appelle la « Schwert-Schild-Strategie ».

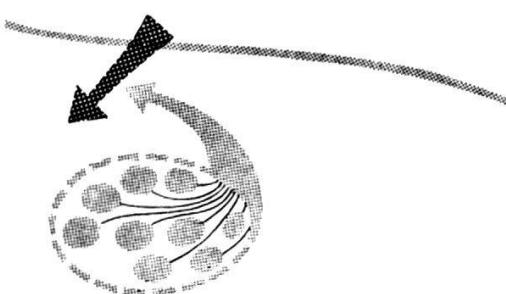
2. *Doctrines généralement écartées*

Pour limiter la discussion, nous rejetons certaines doctrines qui trouvent toujours des défenseurs, mais qui ne résistent pas à un examen sérieux.

a) La conception du « Réduit national » qui s’imposa à notre pays en 1940 n’entre aujourd’hui plus en considération pour deux raisons très importantes : d’une part, abandonner sans combat notre population civile serait en contradiction avec l’idée même que nous nous faisons de la défense nationale ; d’autre part, les unités de notre armée, concentrées dans les vallées alpestres offriraient une cible atomique idéale à notre éventuel agresseur.

La défense mobile.

L’ennemi ouvre une brèche dans la ligne de sûreté qui couvre nos frontières. Profonde poussée ennemie à l’intérieur de notre territoire. Notre armée de campagne, décentralisée, se regroupe et s’engage avec tous ses moyens contre l’ennemi. Bataille décisive : il ne s’agit pas de se défendre, mais de détruire.



Et maintenant ?

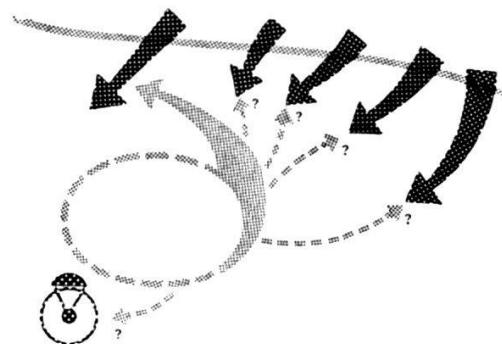
Au lieu d'un effort principal unique, de nombreuses percées exécutées avec des forces égales.

Détruirons-nous simultanément toutes les troupes ennemis ?

Nos forces suffisent-elles ?

Détruirons-nous les unes après les autres les différentes unités qui ont pénétré sur notre sol ? Disposerons-nous d'assez de temps avant qu'elles n'envahissent la plus grande partie de notre territoire ?

Passe-t-on à la défensive sur tout le front ? Sans positions préparées ? Sans obstacles ?



b) Une autre solution, diamétralement opposée à celle du Réduit serait *l'armée de partisans*. Certes, elle n'offrirait, par son extrême décentralisation, que des buts insignifiants aux coups atomiques. Cependant, les opérations combinées deviendraient irréalisables. Il serait alors impossible de faire respecter notre neutralité, de défendre l'intégrité de notre territoire et de protéger nos populations civiles. L'armée de partisans ne peut opposer une résistance qu'à des troupes d'occupation ; c'est une possibilité qui s'offre après l'épuisement de tous les moyens militaires, mais qu'on ne saurait envisager dès le début des opérations.

c) On parle aussi d'une stratégie dite du « *hérisson* » qui, portant l'accent sur une très grande décentralisation, envisage de combattre en points d'appui fermés. La défense de notre neutralité et de notre intégrité territoriale deviendrait impossible et c'est à peine si les populations civiles des régions choisies pourraient être protégées. Certes les unités de notre armée peuvent être tôt ou tard obligées de combattre isolément. Cependant, comme dans le cas du Réduit national,

nous ne pouvons ni ne voulons envisager d'emblée cette ultime solution.

d) La conception du « barrage sur le plateau » qui envisage de grouper l'armée sur une ligne de défense naturelle très forte n'est valable que si l'on croit encore que le danger de voir utiliser la Suisse comme axe de pénétration est plus grand que celui de son invasion à des fins politiques. Une telle stratégie n'entre plus en considération de nos jours : les armes atomiques tactiques ayant d'une part porté un sérieux coup à la défense linéaire, la mission de l'armée étant, d'autre part, d'assumer la protection des populations civiles le plus près possible de la frontière.

3. La défense mobile et la défense active sur zone

La commission de la Société suisse des officiers pour l'étude de la réorganisation de l'armée n'a discuté sérieusement que de deux conceptions de défense nationale. Les deux ont un point commun : la lutte contre l'ennemi doit commencer le plus près possible de la frontière et l'armée doit être engagée en tant qu'unité. Nous voulons parler ici de la défense mobile et de la défense active sur zone. Pour éviter de brandir des formules creuses, nous commencerons par des définitions sommaires.

La défense mobile part du principe que, dès l'ouverture des hostilités, toute l'armée de campagne, à l'exception des troupes frontière et de réduit, forme une seule masse de manœuvre. Pour éviter de servir de cible à un projectile atomique, elle doit être décentralisée, mais il est indispensable qu'elle puisse être regroupée pour le combat dans les délais les plus brefs. Elle doit être en mesure d'attaquer l'ennemi qui pénètre sur notre territoire, de l'arrêter et de le détruire.

Défense active sur zone.

Le gros de l'armée est engagé dans une zone de défense préparée à l'avance et échelonnée sur une grande profondeur.

A l'arrière sont stationnées des réserves mécanisées en mains du haut-commandement. Que l'ennemi attaque en un ou plusieurs points, partout il se heurte à une défense efficace et bien préparée ; dès le début, il est considérablement freiné dans son élan et affaibli d'une manière durable.

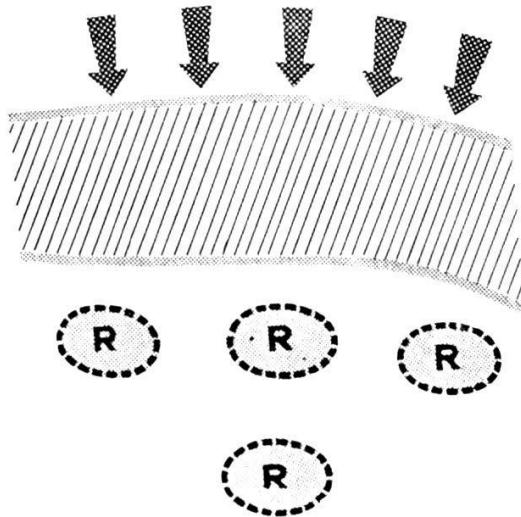
Une telle conception exige tout naturellement :

- une augmentation de la mobilité par la motorisation de toute l'armée de campagne ;
- un accroissement de la puissance de feu au profit de l'attaque et surtout le renforcement des blindés et de l'aviation ;
- l'articulation de l'armée de campagne en trois divisions de choc et cinq à six divisions d'infanterie motorisées.

La défense active sur zone part du principe que l'efficacité d'un projectile atomique sur une troupe répartie dans une zone de défense bien échelonnée en profondeur et puissamment renforcée, est sensiblement amoindrie, non seulement pendant la période de préparation, mais encore pendant le combat. Cette conception a en outre l'avantage de permettre de choisir et de préparer le terrain tant pour la première phase que pour la suite des opérations.

Les considérations fondamentales que nous trouvons à la page 86 du rapport du Conseil fédéral répondant à celui du Général sur le *Service actif 1939-1945*, sont, aujourd'hui encore, pleinement valables :

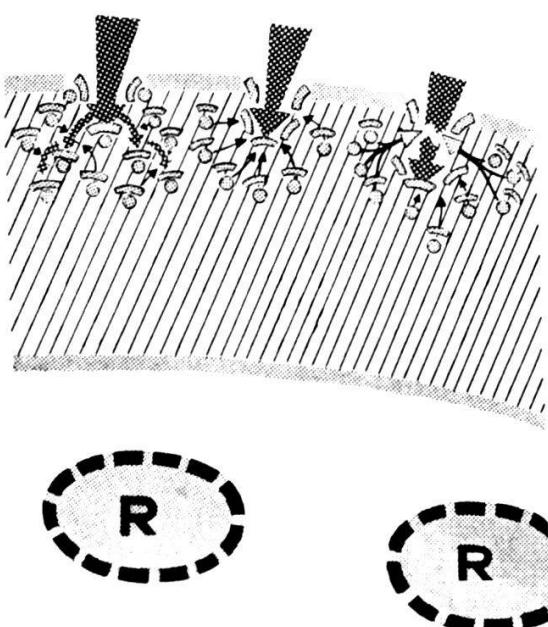
Notre attention se dirigera avant tout sur les principales voies de pénétration. Celles-ci doivent être verrouillées par des barrages échelonnés en profondeur. De forts centres de résistance faisant



front dans toutes les directions et barrant les principales voies d'accès doivent détourner l'ennemi vers des terrains qui ne lui permettent pas de déployer toutes ses forces ni d'appliquer tous ses moyens. C'est alors que, profitant de ces régions propices, où le terrain nous vient en aide, il nous faudra le surprendre et l'attaquer. Cette tactique suppose un dispositif en profondeur qui permette des actions offensives loin en arrière sur les routes de l'invasion.

Une telle conception exige tout naturellement :

- un accroissement de la puissance de feu, donc un alourdissement, dans la défensive, en particulier des armes anti-chars beaucoup plus efficaces ;
- un renforcement du terrain et la construction d'abris pour protéger les troupes des coups atomiques ;
- une augmentation de la mobilité, obtenue sur le plan tactique par un armement approprié du combattant individuel et par l'emploi de véhicules tous terrains à usages multiples ; sur le plan opératif, par des réserves mécanisées relevant du haut-commandement.



Défense active sur zone.

Le défenseur ne reste pas terré passivement dans son trou. Dans cette zone de positions préparées, la plus grande mobilité se contente du plus petit espace :

- changements de positions ;
- contre-assauts préparés, contre-attaques ;
- coups de main. Patrouilles de chasse.

Si l'ennemi opère une rupture, il sera :

- canalisé par les points d'appui établis sur les axes ;
- arrêté par l'emploi judicieux que les troupes situées latéralement et en arrière feront des positions préparées autour de la brèche ;
- détruit par les contre-attaques qu'exécuteront les réserves des unités engagées dans la zone.

(à suivre)

(Traduction Plt. P. MASSON)

La recherche opérationnelle et la décision

(Ouvrage du colonel cdt. de corps Gonard¹)

Pour se décider à une action, qu'elle soit d'ordre politique, économique ou militaire, le chef responsable doit être informé, non seulement de la nature de sa mission, mais encore des conditions particulières dans lesquelles va s'effectuer la mise en œuvre de ses moyens. Toute décision présuppose donc la connaissance d'un certain nombre d'éléments dont l'analyse et la confrontation, puis la synthèse s'exprimeront par une « appréciation de la situation ». Ce document de base suscitera la décision, avec ses conséquences immédiates ou lointaines, positives ou négatives.

Dans le domaine plus strictement militaire, l'appréciation de la situation se fonde sur les résultats de la « recherche du renseignement » actionnée en fonction de l'opération prévue

¹ Publications de l'Institut universitaire de hautes études internationales No 29. Librairie E. Droz, Genève.